



**Réunion de travail Comité Départemental du Lot , ses cadres techniques
et la CTIR Pyrénées-Méditerranée
à Cahors le 18 février 2006 Espace Clément Marot .**

Présents :

René Mabire (Président CoDep Lot), Luc Scudier (Secrétaire) ,Marc Chaignet (CTD) ,
Claire Marzet, Frédérick Bineau, Céline Kramer, Laurent Torné, Pierre Jouans, Nadine Rey,
Delphine Pabois, Pascal Alvarez, Serge Larribe, Jean-Marc Martin, Jean-Luc Untz, Jean-
Pierre Vincent.

Jean-Pierre Montseny, représentant du comité inter régional et de sa commission technique.

Objectif de la réunion:

Aider le Comité départemental du Lot à structurer ses actions de formation.

Après une introduction par **Réné Mabire** Président du CoDep et un tour de table de
présentation des participants, **Jean-Pierre Montseny** lance cette réunion qui s'inscrit
dans un des objectifs de la nouvelle équipe dirigeante du comité Pyrénées-Méditerranée
« aide au développement des Codeps ».

JPM précise intervenir à double titre, en tant que président de la CTIR et vice-président du
CIR.

JPM fait un rappel des statuts de la FFESSM concernant les **Comités Départementaux** :
*... sont particulièrement chargées de mettre en place les relations interclubs de leur
territoire ainsi que les stages préparatoires aux diverses formations des disciplines
fédérales...*

Ces statuts très généralistes permettent à chaque département d'adapter les missions et les
limites de leurs actions en fonction de leurs possibilités (nombre de clubs, nombre de
licenciés, financements....).

JPM rappelle qu'un CoDep est avant tout la **mutualisation des ressources humaines
des clubs d'un département**, le CoDep n'ayant généralement pas ou peu de moyens
lourds (bateau, local, créneau piscine...) .

Cette mutualisation se traduit par la **volonté de conduire des actions à l'échelle du
département**, les « gros » clubs aidant les « petits ».

En s'appuyant sur son expérience en tant que dirigeant du CoDep 34 durant huit ans, JPM
expose quelles missions sont d'après lui prioritaires particulièrement pour la plongée
scaphandre :

- **La formation de cadres** (scaphandres) qui doit être quasi-permanente à cause du turn-over important concernant :
Le Niveau 4, l'initiateur, le Monitorat fédéral 1°, le tuteur d'initiateurs...
- **Le développement du secourisme :**
Objectif : permettre aux MF1 de pouvoir délivrer le RIFAP¹ (obligation pour le formateur RIFAP d'être titulaire de l' AFCPSAM²).
Ceci passe pour le CoDep par la **recherche de formations d'état AFCPSAM** , à réserver en priorité aux MF1.

Dans un deuxième temps le CoDep peut chercher l'autonomie en matière de secourisme en exploitant la possibilité d'obtenir **l'agrément préfectoral** en formation secourisme (au même titre que la croix rouge ou la protection civile) et délivrer des AFPS³ et AFCPSAM..
- **La formation des TIV**
Deux formateurs TIV recensés dans le Lot : formations TIV à faire en fonction des besoins (si peu de besoin : grouper les formations inter-départements).
- **L'Initialisation de nouvelles pratiques.**
Ex : formation Nitrox, vêtement sec... : en priorité pour les MF1.
Attention : le rôle du Codep n'est pas la formation de base des plongeurs, qui est assumée par les clubs mais plutôt des moniteurs et cadres : limiter l'action du Codep à ce public qui pourra relayer ensuite la même formation à l'échelon club.

JPM commente ensuite une méthode d'organisation éprouvée

- **Recensement annuel des besoins** des clubs en niveau 4, initiateurs, MF1, tuteur d'initiateur, secourisme, TIV, lors d'une réunion de la CTD (fin sept –début octobre (à planifier).
 - **Etude collective** par les moniteurs du CoDep de la faisabilité des actions (existe t-il une volonté commune des clubs, des moniteurs ? nombre de formateur, co-existence engagement des moniteurs au sein des clubs et Codep etc....
 - **Préparation d'un calendrier** annuel avec au moins 8 à 10 mois de visibilité.
 - **Communication** (courrier clubs et/ou Internet) afin de formaliser les décisions et dynamiser l'action tant au niveau du CoDep lui-même qu'au niveau régional(échéances, appel aux cadres régionaux, visibilité pour les institutionnel locaux , etc...).
- La communication à ce stade est **déterminante**.
A ce sujet JPM insiste sur la **mise à disposition de chaque CoDep** d'un espace sur **le site internet du comité Pyrénées-Méditerranée** ; ceci avec une entière autonomie (mise à jour) par un correspondant identifié. Le CoDep du Lot est en ligne, la page est pour l'instant vide mais prête à être utilisée.
www.ffessmpm.fr rubrique : **Infos départements -> Lot**
- **Préparation des demandes de subventions** Budget prévisionnel des actions à soumettre aux institutionnels de même niveau administratif que le CoDep (conseil Général et DDJS).

¹ RIFAP : Réaction et Intervention Face à un Accident de Plongée (brevet FFESSM)

² AFCPSAM : Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel

³ AFPS : Attestation de Formation aux Premiers Secours (brevet d'état)

Formations de cadres

Formation Niveau 4

Un exemple de formation niveau 4 saison 2006 du Codep34 est commenté par JPM :

Environ 20 séances théoriques (hivernales), calendrier d'environ 6 sorties plongées en mer mensuelles entre décembre et juin soient 12 plongées ; stage final 6 jours et examen ; maître d'œuvre : le CoDep 34 , équipe pédagogique du 34 , moyens logistiques : SCA du comité sélectionnées selon leur offre de prestations.

Le coût en 2006 : 50€ (cours théorie), 25 € par journée de plongée , 200€ pour le stage , 100 € l'examen, soit au total : 475 €. ce prix n'inclue pas une participation du CoDep concernant la prise en charge des moniteurs (Km , hébergement) et bien sur l'hébergement des stagiaires .

Ce type d'exemple montre que même une organisation 100% Codep engendre des coûts incompressibles non-négligeables pour le pratiquant et démontre la nécessité de recherche de financements auprès de nos partenaires institutionnels.

Formation initiateur

Avec la nouvelle formule initiateur lancée en 2003, le CoDep trouve parfaitement sa place en réalisant les **formations initiales** (2 jours avec moniteurs 2eme degré) au cours desquelles les tuteurs d'initiateurs (moniteurs premier degrés) peuvent être qualifiés .

Ces sessions peuvent être conduites par des cadres envoyés par la CTIR (frais et hébergement pris en charge par la CTIR).

Chaque CoDep peut ensuite décider ou pas d'organiser un examen initiateur labellisé « Codep » ; l'avantage est la mutualisation des examinateurs et d'éviter la multiplication de « micro-examens » à très faible potentiel de candidats qui n'optimisent pas les déplacements)

Formation MF1 :

Ces stages et examens sont sous la responsabilité de la CTIR .

Concernant les stages initiaux, tous les Codeps ont par délégation la possibilité d'organiser la **logistique**, localement ce qui est indéniablement un **atout fort** pour inciter les futurs candidats à y participer car l'action est réalisée au plus près des pratiquants.

L'équipe pédagogique (instructeurs et 2eme degrés) sont des moniteurs locaux ou sollicités par la CTIR de départements voisins ; La synergie inter-département est particulièrement souhaitée dans ce cas.

Détail important : le stage initial MF1 est **synonyme de budget nul pour les Codeps**

Pour les stagiaires : coût unique régional fixé par la CTIR, recettes et dépenses gérées par la CTIR ; Financement des indemnités kilométriques et repas des formateurs pris en charge par la CTIR .

Stages finaux et examens MF1 : calendrier régional en priorité, à ce jour pas d'organisation Codep prévue.

JPM souhaite pleine réussite à la mise en place des actions départementales.

Compte-rendu rédigé par JP Montseny